



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/GE.3/2006/2
16 janvier 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales

Troisième session
Genève, 11-13 octobre 2006

**RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS CHARGÉ DE L'HARMONISATION
DE LA TERMINOLOGIE DE L'ÉNERGIE FOSSILE ET DES RESSOURCES
MINÉRALES SUR SA TROISIÈME SESSION**

I. INTRODUCTION

1. La troisième session du Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales s'est tenue du 11 au 13 octobre 2006. Pour un complément d'information, il est conseillé aux personnes intéressées de consulter la documentation de référence sur la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales (CCNU) et les travaux du Groupe spécial d'experts à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/ie/se/pp/unfc11oct06.html>.

II. PARTICIPATION

2. Ont assisté à la réunion des représentants des États membres de la CEE ci-après: Bulgarie, Canada, Croatie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Norvège, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie et Ukraine.

3. Des représentants des pays ci-après y ont participé en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission: Afrique du Sud, Australie, Chine, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, République arabe syrienne, Soudan et Venezuela.

4. Des représentants de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et des organisations internationales suivantes étaient présents: Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Agence de l'énergie nucléaire et Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: American Association of Petroleum Geologists (AAPG), Fédération européenne des géologues (FEG), Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO), Conseil international des normes comptables (IASB), Comité international des normes d'estimation (IVSC), Society of Petroleum Engineers (SPE), Conseil mondial de l'énergie (CME) et World Petroleum Council (WPC).

III. OUVERTURE DE LA SESSION ET ACCUEIL DES PARTICIPANTS

6. La session a été ouverte par M. Fred Romig, Directeur adjoint de la Division de l'énergie durable. M. Romig a souhaité la bienvenue à tous les participants en notant l'intérêt croissant porté à l'élaboration d'un système commun universellement applicable de terminologie des réserves et des ressources énergétiques et minérales. Il a fait observer que la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales (CCNU) était bien placée pour remplir ce rôle, mais que, pour être largement acceptée, elle devait prendre en compte toutes sortes de besoins et d'applications parmi les divers utilisateurs. Les participants ont été invités à tirer pleinement parti des trois jours de la session pour faire avancer de façon décisive la mise au point de la CCNU.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR)

7. L'ordre du jour provisoire (ECE/ENERGY/GE.3/2006/1) a été adopté sans modifications.

V. ÉLECTION DU BUREAU (POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR)

8. M. S. Heiberg (Norvège) a été réélu Président; M. T. Ahlbrandt (États-Unis), M. M. Hamel (secrétariat de l'OPEP), M. Y. Podturkin (Fédération de Russie) et M. A. Subelj (Slovénie) ont été réélus Vice-Présidents. M. F. Birol (Agence internationale de l'énergie), M. F. Camisani-Calzolri (CRIRSCO) et M. J. Ritter (SPE) ont été élus Vice-Présidents.

VI. ACTIVITÉS ET PRIORITÉS DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE, ET QUESTIONS À PORTER À L'ATTENTION DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)

9. Le secrétariat a informé le Groupe spécial d'experts des résultats de la réforme engagée par la CEE, qui avait pris effet au 1^{er} avril 2006. Concernant l'énergie, le point positif était que le sous-programme relatif à l'énergie avait été conservé, en grande partie sous sa forme actuelle. Le processus de réforme souhaité par les États membres visait notamment à renforcer la collaboration avec d'autres organisations internationales et à maintenir l'engagement du secteur privé. Le secrétariat a noté que les travaux du Groupe d'experts étaient un excellent exemple de ce type de coopération. Le Comité de l'énergie durable examinerait à sa quinzième session, en novembre 2006, le programme de travail du Groupe pour 2007. Le secrétariat donnerait d'autres

indications éventuelles sur l'orientation des activités et des travaux du Groupe d'experts à l'issue de la session du Comité.

10. L'exécution du programme de travail pour 2006 et des tâches prévues dans le mandat du Groupe a fait l'objet d'un résumé présenté par le Président.

11. Le Groupe spécial d'experts a réalisé les tâches suivantes ou y a contribué dans le cadre du programme de travail pour 2006:

a) La mise au point de la CCNU a été poursuivie par le biais d'activités de promotion lors de réunions et de conférences, en moyenne toutes les deux semaines. Le Groupe spécial d'experts continue de chercher activement des occasions de faire mieux connaître la CCNU aux multiples parties intéressées;

b) L'élaboration de spécifications et de lignes directrices a été facilitée par les décisions prises à sa deuxième session, concernant l'adjonction de représentants du CRIRSCO et de la SPE au Bureau et la constitution d'équipes spéciales des ressources minérales solides et des hydrocarbures composées des experts du CRIRSCO et de la CEE et de ceux du Comité des réserves de pétrole et de gaz de la SPE, respectivement. Au premier semestre 2006, l'Équipe spéciale des ressources minérales solides a proposé des textes qui ont été examinés en mai à Johannesburg et en juillet à Genève. Un mémorandum d'accord visant à établir de concert une terminologie commune a été signé récemment avec la SPE;

c) Des études de cas ont été entreprises pour vérifier l'applicabilité de la CCNU, en démontrant notamment en quoi les évaluations des réserves et des ressources entrent dans le cadre de l'analyse des projets;

d) La coopération avec les parties prenantes s'est considérablement étoffée, comme le montre la participation à la session annuelle.

12. Parmi les tâches à réaliser au titre du mandat, des progrès restent à accomplir concernant la communication avec les milieux de l'enseignement et l'application à grande échelle. Il faut au préalable mettre au point les textes nécessaires, notamment des lignes directrices et des spécifications, trouver des moyens de financement et mobiliser ensuite les organisations représentées au sein du Groupe d'experts.

13. Aux fins de l'accomplissement de son mandat, le Groupe spécial d'experts a réalisé les tâches suivantes ou y a contribué:

a) Poursuivre la mise au point du système d'harmonisation de la Classification-cadre pour les définitions actuelles des produits de base, veiller à ce que l'élaboration d'un système harmonisé se fasse en coopération avec les associations professionnelles reconnues de l'industrie et faciliter l'élaboration des spécifications et lignes directrices relatives à la Classification-cadre. Ces tâches ont été accomplies grâce aux efforts des équipes spéciales des ressources minérales solides et des hydrocarbures;

b) Encourager l'élaboration de programmes d'enseignement concernant la Classification-cadre en exploitant en particulier les capacités des associations professionnelles de l'industrie. Cette tâche a été accomplie grâce aux efforts de nombreux membres du Groupe

d'experts qui ont présenté la CCNU partout dans le monde à l'occasion de rencontres professionnelles en moyenne toutes les deux semaines;

c) Demander que soient réalisées, sur une base volontaire, des études de cas en utilisant les spécifications et lignes directrices mises au point, et faciliter ce travail. Des études de cas sont en cours et il en a été question à la troisième session;

d) Renforcer la coopération interinstitutions, et coopérer et collaborer avec toutes les parties prenantes. Le Groupe spécial d'experts collabore avec bon nombre d'entre elles et continue d'encourager la coopération avec d'autres organisations internationales, les pouvoirs publics, le secteur privé et les associations professionnelles.

VII. RAPPORTS DES ÉQUIPES SPÉCIALES DES RESSOURCES MINÉRALES SOLIDES ET DES HYDROCARBURES (POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR)

14. L'un des principaux objectifs assignés au Groupe spécial d'experts, en vertu de son mandat, est de faciliter l'élaboration des spécifications et lignes directrices relatives à la CCNU, grâce à une coopération avec la SPE pour les hydrocarbures et avec le CRIRSCO pour les ressources minérales solides. Les dirigeants de chaque équipe spéciale ont fait part de l'état d'avancement de leurs travaux.

15. M. Ferdi Camisani, dirigeant de l'Équipe spéciale des ressources minérales solides et Vice-Président du Groupe spécial d'experts, a présenté le rapport de l'Équipe spéciale. M. Andrej Subelj, Coprésident de l'Équipe spéciale et Vice-Président du Groupe spécial d'experts, a fait état de l'élaboration d'un projet de lignes directrices et M^{me} Mucella Ersoy, représentante des charbonnages de Turquie et dirigeante du groupe des parties prenantes du secteur des ressources minérales solides, a fourni des éléments d'information supplémentaires en comparant la CCNU et le modèle du CRIRSCO. L'Équipe spéciale a proposé deux options concernant l'application de la CCNU aux ressources minérales solides.

a) La première consisterait à incorporer le modèle international du CRIRSCO pour la notification des résultats des travaux de prospection et des données sur les ressources et réserves minérales (modèle du CRIRSCO) directement dans la CCNU. Le modèle du CRIRSCO intègre dans les codes nationaux de notification des normes minimales reconnues au plan international, assorties de recommandations et de lignes directrices en matière d'interprétation visant à rendre publics les résultats des travaux de prospection et les données sur les ressources et réserves minérales. Le CRIRSCO craint toutefois que l'incorporation de son modèle dans les lignes directrices de la CCNU n'empêche ses membres d'exercer la supervision et le contrôle nécessaires sur ce modèle.

b) La seconde option, qui est probablement la plus souhaitable, consiste à créer un module de correspondance pour que le système actuel de classification et les définitions du CRIRSCO puissent être appliqués tels quels à la CCNU en vue d'associer lesdites définitions aux codes à trois chiffres utilisés dans la Classification-cadre. À cet effet, M. Camisani a recommandé que le mandat de l'Équipe spéciale des ressources minérales solides soit étendu à l'étude de la codification à employer dans la section correspondante de la CCNU.

c) Il a été noté que la délégation russe poursuivait l'élaboration d'un glossaire de définitions et de termes universels.

16. M. John Ritter de la SPE, Vice-Président du Groupe spécial d'experts et dirigeant de l'Équipe spéciale des hydrocarbures, a présenté au Groupe d'experts les activités les plus récentes de l'Équipe spéciale.

a) La SPE, en partenariat avec l'AAPG, le WPC et la Society of Petroleum Evaluation Engineers (SPEE), révisé et met à jour les définitions et le système de classification SPE/WPC/AAPG/SPEE parallèlement aux travaux sur la CCNU. L'industrie a eu la possibilité, du 16 octobre 2006 au 1^{er} février 2007, de formuler des observations sur les révisions proposées. Le document final devrait être publié à la fin du premier trimestre ou au deuxième trimestre de 2007. Le Bureau coordonnera les observations formulées par le Groupe spécial d'experts.

b) Le système envisagé intègre de nouvelles pratiques optimales et prend aussi en compte des ressources autres que les ressources classiques. Comme celui de la CCNU pour le pétrole et le gaz, il est fondé sur des projets, ce qui permet aux deux systèmes d'être largement compatibles. La SPE s'efforce de promouvoir activement et de favoriser une compréhension approfondie des définitions et leur adoption universelle par l'industrie pétrolière et gazière et les secteurs apparentés, les organisations financières internationales, les pouvoirs publics, les organismes de réglementation et les organes chargés d'établir des rapports, l'objectif étant que le système soit considéré comme la principale norme de classification. À cet égard, la SPE est également résolue à mener un important effort d'éducation et a créé à cette fin un comité présidé par M. Michael Black.

VIII. PRÉSENTATION DE LIGNES DIRECTRICES POUR LES ÉTUDES DE CAS ET EXEMPLES D'ÉTUDES DE CAS UTILISANT LA CCNU (POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR)

17. L'élaboration des spécifications et des lignes directrices a fait l'objet de deux exposés. Le premier, de M. Andrej Subelj, était expressément consacré aux lignes directrices applicables au secteur des ressources minérales solides. Le second, de M. John Etherington, de la SPE, portait à la fois sur les hydrocarbures et sur les ressources minérales solides.

18. M. Subelj, Vice-Président, a rappelé l'origine et les principes des travaux sur des lignes directrices pour les ressources minérales solides, en préconisant l'usage du modèle du CRIRSCO, d'un glossaire général de termes et de règles générales de conduite. Sa communication a été distribuée au Groupe d'experts à la troisième session pour qu'il l'examine et présente des observations.

19. M. Etherington a présenté les solutions envisageables pour intégrer les codes de la CCNU, de la SPE et du CRIRSCO dans un cadre cohérent et polyvalent, adapté à tous ses utilisateurs.

a) La première consisterait à conserver le texte actuel de la CCNU et à modifier le style et le contenu des lignes directrices du CRIRSCO et de la SPE afin de créer une norme unifiée. D'après M. Etherington, une telle démarche présente plusieurs inconvénients d'ordre pratique. Le CRIRSCO et la SPE disposent de systèmes dûment étayés, utilisés par la majorité des organisations commerciales dans leurs branches d'activité respectives. En outre, des mécanismes

et/ou des comités sont en place pour administrer ces systèmes au moyen d'une liaison permanente avec les principales parties prenantes. Dans le cas du CRIRSCO, son modèle actuel tient compte des normes nationales de notification, que la plupart des organismes de réglementation ont adoptées ou auxquelles ceux-ci se réfèrent.

b) La seconde solution est celle de «l'intégration ciblée». Elle prévoit: i) de conserver les lignes directrices actuelles du CRIRSCO et de la SPE; ii) de modifier le texte de la CCNU pour supprimer tout ce qui fait double emploi avec ces lignes directrices; et iii) de faire cadrer les codes et les termes de la CCNU avec la classification et la terminologie de la SPE et du CRIRSCO. Ces deux organisations seraient chargées de tenir à jour les lignes directrices au nom de leurs clients internationaux dans l'industrie et de gérer la «projection» vers les codes de la CCNU. Les entreprises et institutions auraient la possibilité d'examiner plus avant le système dans sa globalité et de déterminer quels sont les éléments les mieux adaptés à leurs objectifs en fonction de leurs besoins en matière d'évaluation des ressources et de procédures commerciales. Les systèmes nationaux et régionaux de classification pourraient aussi être appliqués à la CCNU et aux lignes directrices correspondantes de la SPE et du CRIRSCO. Chaque organisation aurait pour tâche d'administrer et de publier ces «projections» dans son système de documentation. M. Etherington a jugé cette option préférable pour la SPE et le CRIRSCO parce qu'elle permettait de remédier aux inconvénients de la première option. Elle présentait également l'avantage de pouvoir être mise en œuvre rapidement. Certains participants ont douté qu'elle suffise à répondre aux besoins d'une terminologie mondiale commune à brève échéance et ont souligné que l'adoption d'une norme internationale d'information financière pour les activités extractives pourrait être une bonne occasion d'améliorer tous les systèmes existants. D'autres participants ont considéré qu'il faudrait préciser davantage ces options en vue d'élaborer des lignes directrices et des spécifications.

20. Le Groupe spécial d'experts ayant demandé que soient réalisées sur une base volontaire des études de cas pour mettre à l'essai la CCNU dans des applications pratiques, les études en cours en Russie, en Norvège, en Chine et en Ukraine ont été présentées à la session. Les documents d'appui sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/ie/se/pp/unfc11oct06.html>. Les participants sont convenus qu'il serait utile de procéder à des études de cas supplémentaires sur une base volontaire, d'où la nécessité d'achever au préalable l'élaboration de lignes directrices cohérentes. Les futures études de cas pourraient fournir de meilleures orientations aux professionnels si elles sont réalisées selon un modèle qui aide à comprendre comment la classification peut être appliquée de manière systématique.

IX. EXAMEN DES BESOINS À SATISFAIRE AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL (POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR)

21. Le mandat du Groupe d'experts recense quatre applications principales, auxquelles doivent correspondre, dans toute la mesure possible, les spécifications et lignes directrices visant à mettre en œuvre la CCNU: les études sur l'énergie, la gestion des ressources, les procédures commerciales des entreprises et l'information financière. Les participants se sont réunis en petits groupes de travail le deuxième jour de la session pour pouvoir traiter un certain nombre de questions qui seront approfondies par le Groupe d'experts et les équipes spéciales dans le cadre de l'élaboration de spécifications et de lignes directrices à recommander dans l'année à venir. Il a été rendu compte de ces délibérations à l'ensemble du Groupe d'experts le troisième jour de la session.

22. Le rôle que pouvait jouer la CCNU a été un thème commun aux discussions: i) en tant que système mondial de classification suivant lequel les différentes catégories de sources d'énergie fossile et de ressources minérales pouvaient être représentées, de façon à créer un langage commun et à améliorer la communication au niveau international et ii) en tant que système de classification susceptible d'être adopté directement par les parties intéressées en vue de son utilisation. Il a également été noté que la CCNU pouvait être utilisée pour répertorier les ressources non classiques, qui ne cadrent pas toujours avec les classifications traditionnelles, ainsi que pour classer les «formations réceptrices» destinées au stockage du dioxyde de carbone ou d'autres substances.

23. Le débat sur l'information financière a porté sur des sujets aussi variés que la désignation d'une personne compétente ou les niveaux appropriés de divulgation, sujets qui occupent une place centrale dans la plupart des systèmes de classification actuels, concernant notamment les renseignements à communiquer. En général, il a été admis que l'organe chargé d'établir des rapports se devait de désigner une personne compétente et d'assumer les conséquences d'erreurs éventuelles. Les participants sont convenus qu'il était préférable que tous les avoirs importants de l'entreprise soient révélés: i) à condition d'en présenter une description appropriée visant à informer les investisseurs, les organismes de surveillance et autres, selon que de besoin, et ii) sans compromettre indûment l'impératif de confidentialité. Un rapport sur les changements importants devait être publié lors de l'acquisition et de la cession de biens de valeur. Enfin, on s'est accordé à reconnaître que les utilisateurs devraient participer au processus d'élaboration d'un code commun, la méconnaissance de celui-ci par les intéressés étant un problème majeur. Il est à noter que certains aspects, comme celui de la juste valeur, ont également fait l'objet d'un atelier distinct organisé par l'IASB, dont il est brièvement rendu compte aux paragraphes 26 à 28.

24. En ce qui concerne les procédures commerciales des entreprises, un système global doit permettre d'apprécier et de présenter efficacement le portefeuille des ressources, en donnant une idée claire des risques et des possibilités inhérents à tel ou tel avoir afin de faciliter les décisions, y compris la gestion de portefeuille. Un code uniforme peut également aider une entreprise à se mesurer à des concurrents grâce à l'utilisation d'une terminologie et d'applications uniformes et à définir les prestations à fournir, en vue de la répartition et de la gestion des ressources internes, notamment du personnel et des capitaux.

25. Une des séances en groupe restreint a été consacrée à la fois aux besoins liés aux études internationales sur l'énergie et à la gestion des ressources par les pouvoirs publics. Comme l'ont constaté les participants, pour que la CCNU, ou tout autre code commun, s'avère utile, les problèmes de traduction devaient être surmontés. Il fallait adopter des termes communs universellement reconnus et choisir avec soin des acronymes bien définis. Les participants ont aussi fait valoir que l'intérêt d'un code commun résidait dans la possibilité d'utiliser une même terminologie plutôt qu'une méthode permettant d'estimer les réserves et les ressources. Ils se sont accordés à penser qu'il y avait de trop grandes disparités entre les différentes catégories d'avoirs et à l'intérieur de chacune d'elles, en fonction de leur nature et des observations faites, pour que les procédures d'estimation puissent faire l'objet d'une normalisation, mais que la présentation des résultats pouvait utilement être normalisée à l'aide des concepts de la CCNU. Le troisième point évoqué a été que les applications destinées à la gestion des ressources par les pouvoirs publics et aux études internationales sur l'énergie concernaient en général de vastes systèmes se caractérisant par de longues périodes de latence, par comparaison avec ceux

d'investisseurs traditionnels sur les marchés des valeurs mobilières, où les conditions peuvent évoluer rapidement et qui nécessitent donc des estimations de possibilités aléatoires de récupération, à partir de projets non parvenus à maturité et de ressources non découvertes.

X. PROCESSUS DE CONVERGENCE DE L'IASB (POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR)

26. Parallèlement aux séances en petits groupes sur les besoins à satisfaire aux niveaux national et international, l'IASB a organisé un atelier avec l'équipe «Convergence» de la SPE et du CRIRSCO à l'appui de son projet de recherche sur les activités extractives. La CEE et l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières (OICV) y ont participé en qualité d'observateurs. M. Glenn Brady, représentant du Conseil australien des normes comptables et chef de projet à l'IASB, et M. John Ritter, représentant de la SPE et Vice-Président du Groupe spécial d'experts, ont rendu compte des travaux de l'atelier.

27. Le projet de l'IASB, lancé en avril 2004, se trouve actuellement dans une phase de recherche, un document de travail étant attendu entre le milieu et la fin de 2007. Le résultat final escompté est une norme internationale d'information financière pour les activités extractives. Les principaux aspects pris en compte et évalués dans le cadre du projet se rapportent à la mesure de la valeur commerciale de ces activités, qui repose sur la définition des réserves et des ressources. La question essentielle à ce stade est de déterminer si le bilan doit faire état de la juste valeur du marché en lieu et place ou en sus des coûts historiques, qui sont généralement l'indicateur le plus souvent utilisé aujourd'hui. Les sujets de préoccupation les plus importants concernant la juste valeur sont le manque de fiabilité des estimations et les efforts nécessaires pour les réaliser. L'équipe de recherche étudie donc d'autres formes de communication. L'IASB s'attachera à préciser davantage la notion de juste valeur, tandis que l'équipe Convergence entend élaborer une formulation qualitative pour décrire les incertitudes connexes.

28. Dans l'optique d'une convergence éventuelle de la terminologie des ressources/réserves de produits minéraux solides et de pétrole/gaz, l'IASB et l'équipe Convergence ont recensé trois activités distinctes à entreprendre à court terme: i) établir des correspondances pour préciser la relation entre les processus propres aux hydrocarbures et aux ressources minérales et la terminologie; ii) mieux définir les liens entre les aspects commerciaux et économiques, et expliquer ce en quoi consiste un engagement, compte tenu des avoirs constatés; et iii) préciser les facteurs qui ont une incidence sur la confiance.

XI. STRUCTURE CHARGÉE DE GÉRER LA CCNU ET APPUI FINANCIER CORRESPONDANT (POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR)

29. Ce point a été présenté par le secrétariat comme suite à la demande formulée par le Comité de l'énergie durable tendant à recenser les solutions envisageables pour la mise en place d'une structure chargée d'administrer la CCNU à long terme, et à l'idée d'un arrangement plus durable préconisée par certains membres. À l'issue d'un important travail de réflexion interne, le secrétariat a défini trois options à soumettre à l'examen du Comité de l'énergie durable et du Comité exécutif de la CEE. Ces options, présentées dans un document de travail à l'intention du Comité sous le titre «Suite donnée au plan de travail pour la réforme de la CEE par le Comité de l'énergie durable» (ECE/ENERGY/2006/12), disponible à l'adresse <http://www.unece.org/ie/se/docs/comm15.html>, consistant notamment: i) à créer un nouvel

organe, provisoirement dénommé «Centre mondial des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales», qui relèverait de la CEE, et dans lequel les gouvernements sont des participants actifs et prennent des décisions auxquelles sont résolument associés d'autres organisations internationales, le secteur privé et des ONG; ii) à transformer l'actuel Groupe spécial en un groupe de travail de la CEE dans lequel les gouvernements sont les principaux acteurs; ou iii) à maintenir le statu quo et à conserver le groupe spécial d'experts, auquel les gouvernements, les organisations internationales, les associations professionnelles et le secteur privé continueraient de participer largement.

30. La discussion qui a suivi a fait apparaître une nette opposition à l'idée d'une transformation en un groupe de travail, auquel le secteur privé et les organisations non gouvernementales ne pourraient guère participer, alors qu'une telle participation est essentielle à la mise en place et à la gestion de tout système mondial. Certains participants se sont montrés favorables à la création du Centre, mais d'autres s'y sont opposés au motif que la structure actuelle du Groupe spécial i) présente la souplesse et le caractère intégrateur requis, ii) a fait la preuve de son efficacité, et que iii) le mandat adopté antérieurement reste valide, la priorité devant être accordée à l'élaboration de lignes directrices en collaboration avec la SPE et le CRIRSCO.

31. Les participants sont convenus de recommander le renouvellement du mandat du Groupe spécial pour une année. Il a également été décidé que le Groupe spécial d'experts devrait continuer d'étudier l'option de la création du Centre, à condition que les objectifs définis dans son mandat soient atteints.

XII. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007 (POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR) ET OBSERVATIONS FINALES ET RECOMMANDATIONS (POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR)

32. À l'issue d'un débat, le Groupe spécial d'experts est convenu:

a) De recommander au Comité de l'énergie durable de renouveler le mandat du Groupe, en soulignant de nouveau l'importance des objectifs énoncés dans son mandat;

b) De continuer à soutenir le projet de recherche de l'IASB;

c) De formuler en temps utile des observations sur la classification et les définitions proposées par la SPE;

d) D'appliquer la CCNU aux textes et aux lignes directrices du CRIRSCO et de la SPE. À cet égard, il entend tenir compte des recommandations de l'Équipe spéciale du CRIRSCO/Groupe spécial d'experts, de l'Équipe spéciale de la SPE et de l'équipe Convergence lors de la révision des textes, et, en coopération avec les deux équipes spéciales, recommander en temps opportun de nouveaux textes et des modifications aux textes existants s'il y a lieu;

e) De demander aux équipes spéciales et à l'équipe Convergence de la SPE et du CRIRSCO de comparer les principes de la classification des ressources minérales et ceux d'une classification fondée sur des projets;

f) D'appliquer la CCNU à titre d'essai aux ressources d'énergie non conventionnelles;

- g) D'envisager une coopération avec le secrétariat du Forum international de l'énergie;
- h) D'examiner comment la CCNU peut contribuer à étayer les décisions des parties prenantes;
- i) D'étudier comment la CCNU peut être utilisée pour le classement des formations se prêtant par exemple au stockage du CO₂;
- j) De mettre au point une stratégie de vulgarisation/d'éducation et d'y donner suite; et
- k) D'élaborer un plan directeur pour la mise en œuvre et le financement des activités du Groupe spécial d'experts/Centre.

XIII. QUESTIONS DIVERSES (POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR)

33. Néant.
